

**Préavis municipal n° 78 relatif à  
l'octroi d'un crédit pour la  
réfection de la route de Nyon et la  
création d'un nouveau trottoir au  
lieu-dit « En Vertelin »**

**Date proposée pour la séance de la commission:**

- Mercredi 18 février 2015 à 19h30  
Ch. du Montoly 1 : salle Mt-Blanc (2<sup>ème</sup> étage)

**Municipal responsable: M. Olivier Fargeon**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

Lors des réflexions inhérentes à l'élaboration du plan de gestion du réseau routier communal, il est apparu que des mesures de réfection étaient requises le long de la route de Nyon. En effet, le tronçon compris entre la rue de l'Etraz et la desserte communale accédant à la déchèterie présente de nombreuses dégradations, principalement sur les bords de la chaussée. Ce constat est de surcroît confirmé par les réparations récurrentes entreprises tout au long de ces dernières années par les collaborateurs de notre voirie communale.

En parallèle, les infrastructures routières existantes souffrant de certaines insuffisances, la municipalité a souhaité, en complément des mesures de réfection précitées, y adjoindre de plus amples travaux. D'une part, l'absence de trottoir sur ce tronçon ne permet pas d'offrir aux piétons, notamment aux pèlerins de St-Jacques-de-Compostelle, des aménagements sécurisés. D'autre part, la configuration du carrefour que fait la route de Nyon avec la rue de l'Etraz ne répond pas non plus de manière optimale aux attentes en termes de sécurité et de praticabilité.

Le caractère de ces différentes interventions ne s'apparentant plus uniquement à de l'entretien ordinaire, ces travaux ont volontairement été soustrait du plan de gestion du réseau routier communal et c'est pourquoi leur réalisation et leur financement fait l'objet du présent préavis.

### **Réfection de la route de Nyon**

Lors de l'auscultation de la route de Nyon, il a été relevé une épaisseur insuffisante des revêtements bitumineux en regard du trafic empruntant ce tracé, notamment les poids lourds inhérents aux activités de la zone industrielle de la Ballastière (Ronchi, SAPJV, ...). A l'opposé, la fondation de la chaussée est suffisante et peut être conservée mis à part sur les bords de la route où elle a été partiellement endommagée.

D'autre part, les investigations entreprises ont également permis de mettre en évidence, dans les bétons bitumineux constituant le revêtement, une teneur élevée en hydrocarbures aromatiques polycycliques (ci-après HAP). Ces substances, qui étaient par le passé employées lors de la fabrication de certains matériaux bitumineux, nécessitent des mesures d'élimination particulières. Dans notre cas, les matériaux concernés ne peuvent être ni recyclés ni valorisés mais doivent être évacués dans une décharge contrôlée bioactive.

Au vu du coût onéreux occasionné pour l'élimination de ces déchets, une solution économique a été privilégiée en laissant en place le maximum de béton bitumineux pollué. En effet, tant qu'ils ne sont pas démolis, les matériaux bitumineux à forte teneur en HAP ne présentent aucun risque et peuvent être conservés sans mesure particulière.

Dès lors, il est proposé de renforcer la chaussée en posant par-dessus le revêtement existant une nouvelle couche de roulement. En parallèle, les bords endommagés seront renforcés en renouvelant complètement le revêtement sur les zones altérées.

Pour terminer, la largeur carrossable de la chaussée sur le tronçon concerné sera élargie à 6 mètres pour offrir un gabarit uniforme sur l'intégralité de la route de Nyon. Cette mesure permettra par la même occasion de faciliter le croisement des nombreux poids lourds empruntant cette desserte.

### **Aménagement d'un trottoir**

Comme évoqué en préambule, il est proposé de profiter des travaux relatifs à l'entretien de la chaussée pour aménager un cheminement piétonnier. Actuellement, la route de Nyon est munie d'un trottoir sur toute sa longueur excepté à son extrémité Ouest. En effet, aucun aménagement ne sécurise le passage des piétons au droit du tronçon concerné par le présent préavis.

Afin de remédier à cette insuffisance, un trottoir d'une largeur de 1.50 mètre sera aménagé sur le côté « Jura » de la chaussée pour prolonger le trottoir existant de la route de Nyon jusqu'à la rue de l'Etraz. A proximité de cette dernière, une aide à la traversée (abaissement du trottoir) sera réalisée afin de relier les aménagements existants sur le bord opposé qui pour l'occasion seront allongés d'une vingtaine de mètres.

Cette réalisation permettra ainsi aux piétons de rejoindre en toute sécurité, depuis le centre-ville, le sentier des Toblerones ou encore les habitations sises à « Pont-Farbel ». Cela offrira également un cheminement sûr aux pèlerins de St-Jacques-de-Compostelle qui empruntent cet itinéraire.

Surélevé de 15 cm par rapport à l'altitude de la route, cet ouvrage ne rendra plus possible l'évacuation des eaux de pluies récoltées sur la chaussée par l'intermédiaire de la banquette herbeuse comme c'est actuellement le cas. Afin d'assurer l'évacuation de ces eaux, un nouveau système de récolte sera aménagé à l'aide de grilles de route raccordées au réseau d'assainissement communal existant à proximité.

Enfin, de manière à répondre en partie aux éventuels développements futurs du périmètre, il sera également procédé à la pose préventive d'un tube destiné à la mise en place d'un éclairage public lorsque celui-ci se légitimera.

### **Réaménagement du carrefour rue de l'Etraz - rte de Nyon**

Le débouché de la route de Nyon sur la rue de l'Etraz souffre également de quelques déficiences. En effet, l'angle d'insertion peu favorable de ces deux artères rend très difficile les manœuvres des poids lourds entre la route de Nyon et la rue de l'Etraz en direction de Gland. Cette situation contraint de nombreux camions à emprunter la route communale sise entre la gravière de l'entreprise Ronchi SA et la déchèterie communale. Le gabarit exigü de cette dernière desserte n'est pas dimensionné pour ce type d'utilisateurs et est susceptible d'occasionner des conflits et des conditions peu sécurisantes, notamment avec les utilisateurs de la déchèterie.

D'autre part, la configuration actuelle du carrefour favorise aussi des vitesses excessives pour les mouvements en provenance de « Pont-Farbel » entre la rue de l'Etraz et la route de Nyon.

De manière à remédier à ces désagréments, un nouveau carrefour à 3 branches sera réalisé en déplaçant le débouché de la route de Nyon pour y rendre plus aisé la giration des poids lourds. La déflexion ainsi créée pour les véhicules accédant à la route de Nyon depuis « Pont-Farbel » permettra également de modérer davantage la vitesse de ces usagers et d'annoncer plus clairement l'entrée de localité située à proximité.

Afin de séparer et sécuriser les mouvements entrant et sortant de la route de Nyon, un îlot central sera aménagé à l'intérieur du nouveau carrefour. Toutefois, étant donné la proximité de la zone industrielle, ce dernier sera réalisé de manière semi-franchissable pour permettre, le cas échéant, le passage à allure réduite de véhicules aux dimensions importantes.

### Emprises et servitudes

La création d'un nouveau trottoir ainsi que le réaménagement du carrefour que fait la route de Nyon avec la rue de l'Etraz ne peuvent pas se réaliser sans devoir empiéter sur les biens-fonds adjacents, notamment la parcelle n°427. La commune de Gland étant propriétaire de cette dernière, les nouvelles emprises nécessaires au projet seront acquises gratuitement et transférées par la suite au domaine public.

Côté « Lac », le prolongement du trottoir existant requiert l'usage d'une surface approximative de 15 m<sup>2</sup> sur la parcelle n°426, propriété de la société En la Foule SA. Après négociation avec celle-ci, la mise à disposition du terrain inhérent aux aménagements projetés s'effectuera gratuitement par l'inscription auprès du registre foncier d'une servitude de passage public à pied grevant le bien-fonds concerné.

### Coût des travaux

Basé sur les soumissions rentrées et les devis d'entreprise, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

Réfection de la route de Nyon et réaménagement du carrefour route de Nyon - rue de l'Etraz	118'000.00
Aménagement d'un nouveau trottoir	87'000.00
Marquages routiers et signalisation verticale	10'000.00
Aménagements paysagers	5'000.00
Honoraires de l'ingénieur civil	37'000.00
Frais géométriques, servitudes, expropriation, cadastration et abornement	10'000.00
Frais de reproduction, copies	1'000.00
Divers et imprévus (env. 5 %)	13'400.00
<b>Montant total HT</b>	<b>281'400.00</b>
T.V.A. 8,0 % arrondi à	22'600.00
<b>Montant total TTC</b>	<b>304'000.00</b>

## **Procédure**

Conformément aux dispositions de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, ce projet a été soumis pour examen préalable au Service des routes qui, après consultation des différents services cantonaux concernés, s'est déterminé favorablement vis-à-vis des aménagements envisagés.

Par la suite, cet ouvrage a fait l'objet d'une enquête publique, du 9 décembre 2014 au 20 janvier 2015 inclus, qui n'a suscité aucune remarque ou opposition.

## **Financement**

Nous sollicitons, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 304'000 aux conditions les plus favorables.

En parallèle, pour ceux qui s'interrogeraient sur la différence entre la présente demande de crédit et le montant indiqué pour cet objet dans le plan des investissements, il y a lieu de préciser les éléments suivants.

En effet, seuls les travaux relatifs à l'entretien routier ont été considérés pour l'établissement du plan des investissements. Ce n'est que par la suite, lors de l'étude des mesures de renforcement de la route de Nyon, que la municipalité a estimé qu'il était opportun de profiter de l'opportunité offerte pour simultanément améliorer la sécurité des piétons sur ce tronçon en aménageant un nouveau trottoir. Ces travaux complémentaires ne sont motivés que pour répondre au mieux aux objectifs du plan des mobilités douces si souvent relayés au sein de cette assemblée.

## **Amortissement**

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.75%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 15'450 francs (intérêts : 5'320 francs et amortissements : 10'130 francs).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le conseil communal.

## **Conclusion**

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes :


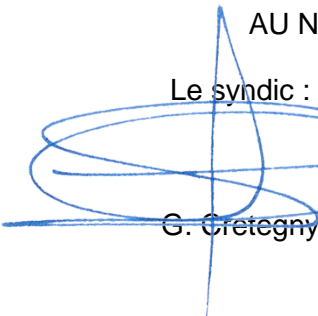
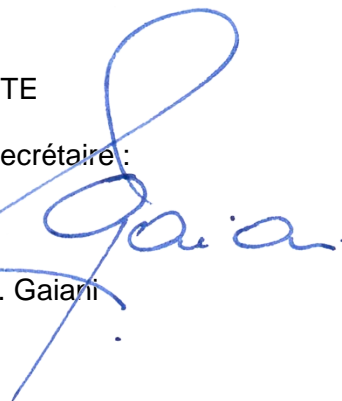
### **LE CONSEIL COMMUNAL**

- |             |  |
|-------------|--|
| vu          | - le préavis municipal n° 78 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réfection de la route de Nyon et la création d'un nouveau trottoir au lieu-dit « En Vertelin » ; |
| ouï         | - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;  |
| ouï         | - le rapport de la commission des finances ;   |
| considérant | - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;  |

d é c i d e

- I. - d'accorder le crédit de CHF 304'000 et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 304'000 ;
- III. - de donner à la municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec le projet.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :		Le secrétaire :
 G. Cretegny		 D. Gaiani

Annexes: Plan synoptique des aménagements projetés  
Tableau du plafond d'endettement

# ANNEXE I - Préavis n°78

## REFECTION DE LA ROUTE DE NYON ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TROTTOIR AU LIEU-DIT « EN VERTELLIN »

### Plan synoptique des aménagements projetés

